

Reconquérir la liberté éducative des familles

Article rédigé par *Jean Flouriot**, le 08 juillet 2011

L'introduction de l'idéologie du genre (gender) dans les programmes de SVT par le ministère de l'Éducation nationale suscite à juste titre une levée de boucliers de la part des familles : la pétition initiée par la Confédération des Associations Familiales Catholiques (CNAFC) a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures. La prétention scientifique de cette idéologie négatrice de la nature humaine est aussi mal venue que le furent, en leur temps, les prétentions scientifiques du nazisme et du communisme. Les catastrophes qu'elles ont provoquées et leur effondrement les ont fait rejeter dans les poubelles de l'histoire. Faudra-t-il d'autres catastrophes pour, qu'à son tour, mais après quels dégâts, cette idéologie subisse le même sort ?

En imposant cet enseignement, l'État s'arroge un droit qui ne lui appartient pas : l'éducation des enfants est d'abord familiale avant d'être nationale. En se rebellant contre les prétentions de l'administration, les familles lui rappellent que ce sont elles les responsables de l'éducation de leurs enfants. Mais, dans notre pays, que vaut cette responsabilité si elle n'a pas les moyens de s'exercer ?

Un sondage IPSOS, réalisé l'an dernier à l'initiative de la Fondation pour l'école, montre que les Français, à une très large majorité, souhaiteraient disposer d'une véritable liberté de choix de l'école de leurs enfants. La question : Diriez-vous qu'aujourd'hui, en France, seules les familles plutôt aisées ont la possibilité effective de choisir l'école dans laquelle leur enfant sera scolarisé ? obtient 81% de oui. Et 74% des Français souhaiteraient voir mis en place un système de financement de la scolarité (bon scolaire, ticket scolaire, chèque éducation, crédit d'impôt) pour chaque famille, la proportion de réponses positives passant à 84% pour les familles les moins aisées. En agissant de la sorte, l'État remplirait son rôle de serviteur des familles et respecterait pleinement le principe de subsidiarité qui fonde, officiellement, l'Union européenne.

La création des écoles hors contrat exprime de façon pratique le besoin de reconquête de la liberté éducative par les familles. L'annuaire des écoles hors-contrat publié récemment par la Fondation pour l'école recense près de 500 écoles couvrant l'enseignement du premier et du second degré et il se crée chaque année une vingtaine de nouvelles écoles de ce type. Ces écoles sont, dans leur très grande majorité, non confessionnelles et toutes respectent les principes d'une laïcité positive. Dans l'enseignement supérieur quelques-unes des plus prestigieuses grandes écoles sont des écoles libres et le mouvement d'autonomisation des universités va dans le même sens.

L'administration de l'Éducation nationale est le plus gros employeur public et subit donc de façon particulièrement sensible les conséquences de la nécessité de réduire les dépenses de l'État. L'enseignement catholique commence à y réagir positivement en créant des classes hors contrat. L'Éducation nationale n'a pas d'autres possibilités que de programmer des suppressions de classes et organiser des regroupements pédagogiques. Jusqu'à présent ces suppressions avaient eu comme seules conséquences les protestations des parents, des enseignants et des collectivités locales. Mais un fait nouveau ouvre peut-être la voie à d'autres solutions. La commune de Puy-Saint-Vincent, station de vacances des Alpes, a pris l'initiative de recruter et de payer sur le budget communal un enseignant afin de conserver, à la prochaine rentrée scolaire, une classe maternelle. Une association est en cours de constitution qui pourrait être le relais pour payer le salaire de l'enseignant subventionné par la commune. Déjà plus de vingt candidatures sont parvenues à la mairie et, selon le maire, certaines sont très intéressantes. (La Provence. 9 juin 2011).

Et il y a bien d'autres domaines, où face à la réduction des capacités de l'État, les corps intermédiaires, publics ou privés, pourraient être amenés à des initiatives analogues. Ceci augure peut-être d'une vraie décentralisation où, à des problèmes locaux, on donnera librement des solutions locales.
